

Les missions d'assainissement de l'Andra

- Typologies de sites – exemples et contraintes
- Modalités d'intervention, Mission de service public et CNAR
- Quelques exemples d'intervention

L'assainissement à l'Andra

- Missions effectuées depuis les années 1990
 - 1er site : Bayard à St Nicolas d'Aliermont (industrie horlogère)
- Particularité : assainissements effectuées en totalité en dehors de l'industrie électronucléaire
- Pour l'essentiel : anciennes installations ayant utilisé ou fabriqué du radium ou du thorium
- Sites le plus souvent très anciens (début XXe siècle)
- Exploitants ayant le plus souvent disparu ou étant insolvables
- Sites parfois réutilisés pour des usages sensibles

Typologie des sites

- Anciennes industries disparues
 - Industrie du radium florissante entre les deux guerres mondiales
 - usages médicaux : curiethérapie, ORUM
 - objets de la vie courante : fontaines au radium, produits cosmétiques, pharmacie...
 - Peintures au radium pour l'industrie horlogère, les instruments d'aéronautique...
 - Peintures au tritium à partir des années 1960
 - Utilisation de terres thorifères (monazite) pour l'extraction du cérium
 - Fabrication de molécules marquées (site le plus récent)
 - Sites parfois en friche en attente de requalification
- Anciens laboratoires (Radium)
- Sites réutilisés à d'autres usages du fait de leur ancienneté : perte de la mémoire
 - Sites réaménagés en logements (Gif-sur-Yvette...)
 - Usages parfois très sensibles (halte-garderie, école)

Exemples – réveils Bayard



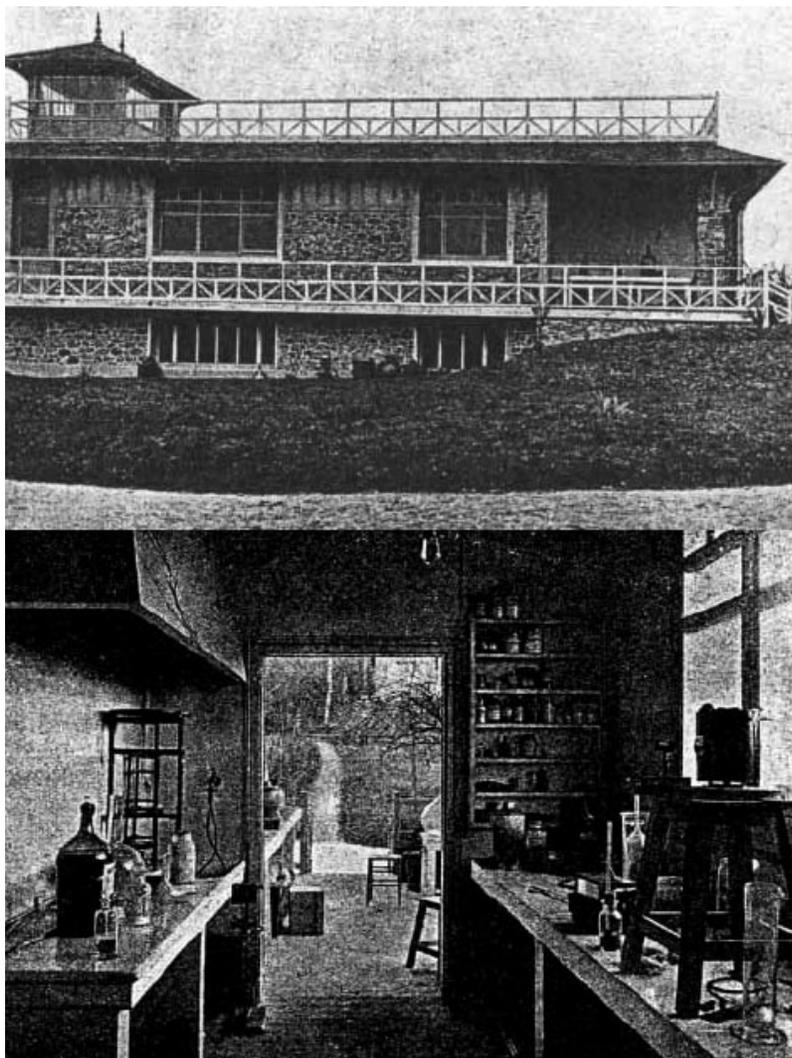
Exemples – friche Bayard et travaux



Exemples – ancien labo



Exemples – réutilisation sensible



Exemples – réutilisation sensible



Contraintes d'intervention

- Perte de mémoire : caractérisation du site primordiale
 - Cartographie, sondages de sols, carottages, prélèvements d'eaux souterraines...
 - Caractérisation des colis de déchets produits lors de l'assainissement : s'adapter aux contraintes du site (place, ambiance radiologique)
- Sites en milieu urbain le plus souvent (Ile-de-France)
 - Implantation de chantier- base vie
 - Entreposage des colis de déchets
 - Requalification du site – définition des objectifs de réhabilitation
- Relationnel avec les particuliers propriétaires
 - Questions sanitaires, patrimoniales, nuisances de chantier
- S'adapter à chaque situation en fonction des contraintes

Modalités d'intervention

- Mission proche de celle de l'Ademe sur les sites chimiques
 - Sites défaillants radioactifs/chimiques: 20/150
 - Total sites radioactifs/chimiques : 50/4000
- Sites à responsable défaillant : intervention sur réquisition publique
 - Arrêté préfectoral ICPE
 - Code de santé publique
 - Relations étroites avec les services de l'Etat (DRIRE, ASN, DPPR, DDASS)
- Loi du 28 juin 2006 : nouveau cadre clair pour l'intervention de l'Andra
 - Missions d'intérêt général inscrites dans la loi
 - Financements associés
 - Nouvelle circulaire d'application qui définit dans le détail les modalités permettant l'intervention de l'Andra, circulaire en cours de finalisation

Missions d'intérêt général et CNAR

- Missions d'intérêt général de l'Andra consacrées par la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006
 - Art 14, § 1° et 6°
- 3 objectifs
 - La réalisation de l'inventaire des matières et déchets radioactifs
 - La prise en charge aidée de certains déchets du nucléaire diffus (détenus notamment par les particuliers ou les services de secours)
 - La remise en état, sur réquisition publique, de sites pollués par des substances radioactives et dont le responsable est défaillant
- Financement public attribué à l'Andra (art 15 de la loi) pour exercer ses missions d'intérêt général : subvention annuelle sur le budget de l'Etat
 - qui se substitue aux anciennes modalités de financement (convention SPO, fonds radium) qui étaient temporaires et plus limitées dans leur objet (mises en sécurité, types de pollution, taux de prise en charge...)
 - qui permet de financer l'entreposage des déchets en attente de solution définitive (radifères notamment)
- Création d'une instance nationale pour décider de l'utilisation des fonds publics : la CNAR
 - priorités d'attribution des fonds, stratégies de traitement des sites, questions de doctrine (prise en charge aidée des objets par exemple)

Missions d'intérêt général et CNAR

- **Gouvernance de la CNAR**
 - Création de la mission de service public au sein de l'Agence le 1er janvier 2007, la MSP rapporte devant la CNAR
 - Mise en place de la Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR) en avril 2007
 - Installation de la CNAR le 3 juillet 2007, 2 autres réunions en septembre et décembre 2007
 - **Des sujets de fond déjà traités par la CNAR**
 - doctrine de prise en charge aidée de certains déchets
 - plusieurs dossiers de sites pollués
 - Priorisation des sites
 - **Charte de fonctionnement de la CNAR**
 - fonctionnement collégial, seuils de saisine, déontologie...
 - **Composition pluraliste**

La CNAR

- Président
 - DG Andra
- Autorités
 - Représentant ASN, représentants Ministres chargés environnement, énergie, santé
- Établissements publics techniques
 - IRSN, ADEME
- Elus
 - AMF
- 2 Associations de défense de l'environnement
 - Robin des Bois, FNE
- 2 Personnes qualifiées
 - AFTRP/Pôle de compétence sites pollués et CEA/DPA

Exemples d'intervention – mises en sécurité des berges Orflam Plast



Exemples d'intervention – Bandol



Exemples d'intervention – Bandol



Exemples d'intervention – particulier à Gif



Conclusions

- Le nouvel environnement est en place:
 - Juridique avec la loi du 28 juin 2006 et la circulaire d'application
 - Organisationnel avec la CNAR
 - Financier avec la subvention
 - Technique avec les entreposages dédiés
- Il permet une politique volontariste de traitement des sites à responsable défaillant (passif environnemental)
- Ces sites, bien que peu nombreux, représentent chacun un défi à relever du fait de la multiplicité des situations possibles et des contraintes associées